



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

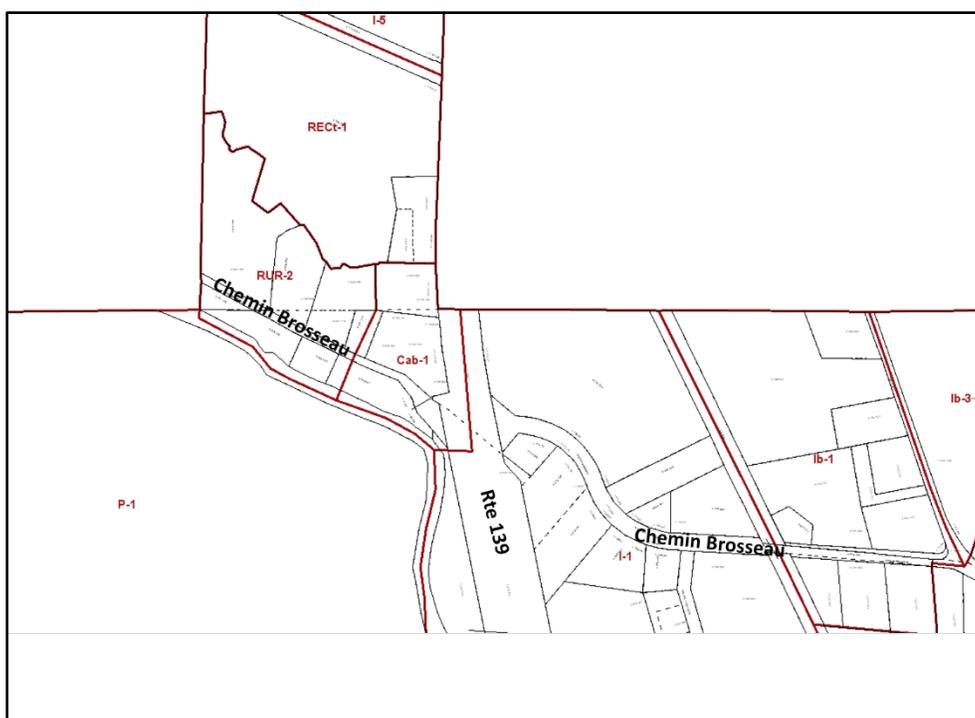
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1858-03-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1858

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 20 janvier 2020, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté le premier projet de règlement numéro 1858-03-2020 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin d'ajouter l'usage de réparation de véhicules récréatifs dans la zone RUR-2

Ce projet de règlement a pour principal objet :

- 1) De permettre, sous certaines conditions, l'usage « C42 » - Services véhicules lourds dans la zone RUR-2

La zone concernée RUR-2 est située au nord de la Ville. Elle est desservie par le chemin Brosseau, à l'ouest de la route 139, le tout illustré sur le plan ci-dessous :



Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mardi, 4 février 2020 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement et la description de la zone concernée peuvent être consultés à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 28 janvier 2020.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA